



Dupré Lucas, Kolly Gabriel

Agriculture : les traitements phytosanitaires plante par plante, grâce à la robotisation, soutenus par l'Etat ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 21.06.22

DIAF/DIME

Dépôt

Depuis le début de l'année 2021, les agriculteurs ont la possibilité d'effectuer un traitement phytosanitaire de manière ciblée grâce à la robotisation ceci pour éliminer des plantes indésirables ou même invasives. Plusieurs machines ont été acquises par des entrepreneurs agricoles ; celles-ci permettent de répondre à une demande en augmentation. La réduction des produits phytosanitaires par ce mode de traitement est très clairement marquée. D'après les premières constatations, l'utilisation de produits phytosanitaires baisserait de près de 80 % en comparaison avec un traitement de surface « conventionnelle ». Néanmoins, les coûts d'intervention restent relativement onéreux aux vues du coût très élevé de la machine. La hausse actuelle du prix des carburants n'aide pas non plus.

La gestion des adventices tels que les rumex ou les chardons est un problème de longue haleine dans les exploitations agricoles. Aujourd'hui, le système de traitement plante par plante, par ciblage robotisé, est une bonne solution pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ceci pour garder des prairies de bonne qualité.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat entend-il soutenir financièrement ce mode de traitement qui s'oriente vers la volonté de réduction des produits phytosanitaires ?
2. Un financement par hectare traité avec ce type de machine serait-il possible ? Si oui, quel montant pourrait être versé ?
3. Quels seraient les délais de mise en œuvre d'un éventuel soutien à ce mode d'action ? Un soutien financier pourrait-il être inscrit au B2023 ?
4. Le canton soutient déjà le développement de ce type de machine ; quelles sont les mesures prises par le canton pour soutenir ces développements ? Des montants sont-ils inscrits à long terme pour ces soutiens ?
5. Un certain nombre de parcelles en compensation écologique sont souvent infestées de chardons et de rumex. Une utilisation de ce type de machine sur ces parcelles pourrait-elle être envisagée ?

—